

Décision

Générale

colonial

Décision n° 88-438-1933 Examens.

n° 88-438-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 mai 1933

Numéro JO

n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro

31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

les épreuves pour l'obtention du certificat d'études primaires élémentaires et du certificat d'études local auront lieu les 1er, 2 et 3 juin 1933, dans les salles de l'école européenne de Djibouti. La commission d'examen sera composée : — de Me Bernard-Cothier, président du comité de perfectionnement des écoles, président ; — du commandant de cercle ou son délégué ; — de la directrice de l'école de l'alliance française; — du directeur des écoles publiques de Djibouti; — de M. Benoist, instituteur public; — de M Benoist, institutrice laïque; — de la Sœur, institutrice libre. La liste d'inscription des candidats sera close le 25 mai 1933. Les sujets des compositions seront choisis par le président de la Commission de perfectionnement, par délégation du chef de la colonie, dans les journaux pédagogiques (année 1932 et 1933) contenant les épreuves des examens du ceriiteat d'études de tous les centres de France.